



SANTÉ 2023

**ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

Handicap, aidant, maladie,  
précarité financière, parentalité...  
**vous pouvez compter sur nous  
dans tous les moments de vie**



# SOMMAIRE

HANDICAP	4
CANCER	6
AIDANTS	8
FRAGILITES SOCIALES	10



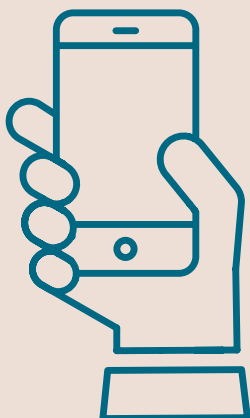
**Handicap, aidants, maladie, dépendance, divorce, précarité financière... Qu'elles soient momentanées ou permanentes les sources de fragilité sont nombreuses et peuvent avoir une incidence sur votre bien-être ou celui de vos proches.**

Nos équipes Accompagnement social sont à vos côtés pour vous permettre de mieux appréhender ces situations complexes et de réduire leur impact. Dans le cadre de votre contrat santé, vous pouvez bénéficier de services dédiés, développés avec des partenaires de confiance, ou d'aides individuelles\* qui répondent à vos problématiques, autour de **5 thématiques : le handicap, les aidants, le cancer, le bien vieillir et les fragilités sociales.**

Nos conseillers en prestations sociales de la **Ligne Mission Ecoute Conseil Orientation**, vous répondent 5j/7 pour toute demande de soutien face à une situation de fragilité.

- Ils vous informent sur **vos droits et les dispositifs sociaux** en vigueur.
- Ils trouvent avec vous **les solutions adaptées à vos besoins.**

*\* Nos aides sont attribuées sous conditions d'éligibilité et en complément des dispositifs publics.*



**CONTACTEZ-LES**

**au :**

**3996**

(service gratuit + prix d'un appel local)

**Hors métropole : 09 74 75 39 96**

(service gratuit + prix d'un appel local)



## HANDICAP

### **Bien-être, autonomie et handicap :** bénéficiez de nos dispositifs sur mesure



#### **L'un de vos proches ou vous-même êtes en situation de handicap ?**

Nos **aides individuelles** sont conçues pour faciliter votre quotidien (logement, véhicule, matériel adapté, sport, loisirs...).

#### ■ **Aide à l'amélioration de la qualité de vie**

Votre conjoint(e), votre enfant à charge ou vous-même êtes en situation de handicap : une contribution financière peut vous être versée en complément des dispositifs publics pour l'achat de matériel adapté, l'aménagement de votre habitat ou de votre véhicule.

#### ■ **Aide à l'accès aux loisirs**

Votre conjoint(e), votre enfant à charge ou vous-même êtes en situation de handicap ou atteint(e) d'une affection de longue durée (ALD) : une participation financière peut vous être versée pour une adhésion à un club sportif, une association culturelle ou encore des sorties individuelles\* (parcs de loisirs, spectacles...). Cette aide limitée à deux activités par an, correspond à 80 % du reste à charge après déduction des aides d'autres organismes et est plafonnée à 1 000 €.

*\*Les billets des sorties individuelles doivent être nominatifs.*



### ■ Aide aux bilans

Votre enfant à charge est en situation de handicap. Vous souhaitez constituer un dossier de reconnaissance auprès de la MDPH : une participation financière aux frais de bilans d'ergothérapie, de psychomotricité ou de psychologue peut vous être versée. Cette aide correspond à 50% de la facture et est plafonnée à 200 €.

### ■ Aide aux vacances familiales

Votre enfant à charge est en situation de handicap : une participation financière peut vous être accordée pour un séjour de vacances familiales de 7 jours consécutifs minimum. Cette aide est plafonnée à 1 500 € et versée au prestataire.

### ■ Aide aux vacances des enfants en établissement spécialisé

Votre enfant à charge est en situation de handicap et accueilli en établissement spécialisé : une participation financière pour un séjour de vacances seul ou accompagné, peut vous être accordée. Cette aide correspond à 50 % du reste à charge. Elle est plafonnée à 1000 € et versée au prestataire.

### ■ Complément AEEH – Complément AAH <sup>(1)</sup>

Votre enfant à charge est en situation de handicap : une participation financière peut vous être versée en complément des prestations de la CAF (AEEH ou AAH) pour des dépenses récurrentes du quotidien de votre enfant (parapharmacie, bilan d'ergothérapie, aide à la personne...).

### ■ CESU <sup>(2)</sup> accompagnement handicap

Votre conjoint(e), votre enfant à charge ou vous-même êtes en situation de handicap : vous pouvez bénéficier d'un chéquier CESU d'une valeur de 1 005 € pour payer des prestations de service qui favorisent l'autonomie.

(1) AEEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé  
/ AAH : allocation de l'adulte handicapé.

(2) CESU : chèque emploi service universel

## EQUIPHORIA

### Séjour d'équithérapie : le cheval véritable allié de la thérapie !

Bénéficiez d'un programme d'hippothérapie et de réadaptation neurologique dispensé par notre partenaire **EQUIPHORIA**.

Durant un séjour d'une semaine en Lozère, encadré(e) par une équipe pluridisciplinaire au sein d'infrastructures adaptées, votre enfant ou vous-même bénéficiez de séances personnalisées avec des chevaux pour gagner en autonomie ou être soulagé(e).

### Vous êtes intéressé(e) par ce service ?

Contactez les équipes Equiphoria  
au **04 66 32 10 46** ou  
à l'adresse



## CANCER

# Face au cancer, nous sommes à vos côtés

### Le cancer vous touche ou vous a touché ?

Chez Malakoff Humanis nous avons mis en place des services et des aides pour réduire les impacts de la maladie sur votre quotidien et votre bien-être.

#### ■ Aide aux soins de supports

Votre conjoint(e), votre enfant à charge ou vous-même êtes touché(e) par le cancer : une prestation financière peut vous être versée pour des programmes qui favorisent votre bien-être physique et psychique (activité physique adaptée, consultation de spécialistes : nutritionniste, psychologue...), dès l'annonce du diagnostic et dans un délai de 12 mois après la fin du protocole de soins.

#### ■ CESU accompagnement cancer

Votre conjoint(e), votre enfant à charge ou vous-même êtes touché(e) par le cancer : vous pouvez bénéficier d'un chéquier CESU d'une valeur de 1 000 € pour financer des heures d'aides à domicile non prises en charge, dès l'annonce du diagnostic et dans un délai de 24 mois après la fin du protocole de soins.

#### ■ Aide aux vacances

Vous ou l'un de vos ayants droit êtes touché par le cancer : une participation à séjour de vacances d'une durée de 7 jours minimum peut être attribuée. Cette aide plafonnée à 500 € et réservée aux foyers non imposables, sera versée directement au tiers.

## SÉANCES CAMI SPORT & CANCER

### Faire de la pratique sportive une thérapie !

Pratiquer une activité physique adaptée constitue un véritable complément aux traitements traditionnels, qui peut aider à diminuer les effets secondaires, la fatigue et les risques de récurrence.

Bénéficiez de 2 séances hebdomadaires de thérapie sportive sur une durée de 4 mois, dispensées par des professionnels de l'activité physique, sportive et de la santé. Les séances sont gratuites et peuvent avoir lieu pendant ou après le traitement, et sont renouvelables une fois.

### Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez dès à présent les équipes de la CAMI Sport & Cancer  
au **01 85 34 48 69**



## REMÉDIATION COGNITIVE AVEC onCOGITE

### Les ateliers qui reconnectent les neurones !

L'Association onCOGITE propose des cycles d'ateliers en ligne pour prévenir le « brouillard cognitif » ou le « chemobrain », ces dysfonctionnements cognitifs qui surviennent généralement après un traitement contre le cancer. Grâce à un ensemble d'exercices thérapeutiques et l'accompagnement d'un neuropsychologue, vous corrigez ces troubles et pouvez ainsi reprendre l'ensemble de vos activités.

**Adhérez à l'Association onCOGITE** et bénéficiez de la prise en charge\* de votre programme de remédiation cognitive.  
Rendez-vous sur

*\* Pensez à préciser « Malakoff Humanis » dans le formulaire d'inscription en ligne*

## ROSE UP

Les équipes de **l'Association Rose Up**, dont nous sommes partenaires, sont aux côtés des femmes touchées par le cancer, dès l'annonce de la maladie, pendant et après les traitements, avec :

- **ROSE Magazine**, un journal truffé de conseils et d'informations qui facilite votre quotidien, dédié aux malades et à leur entourage.
- **Rose Coaching Emploi**, un dispositif d'accompagnement pour vous permettre de préparer votre retour à l'emploi.
- **Maisons RoseUp**, des lieux tiers d'accompagnement (à Paris, Bordeaux ou en ligne) où se retrouvent les membres de la communauté RoseUp et où ils ont accès à des ateliers dédiés : activités physiques adaptées, bien-être, nutrition... Informées et portées par la communauté RoseUp, les femmes ne se sentent plus seules dans l'épreuve de la maladie.

**Adhérez à l'Association Rose Up** et profitez des programmes :



## AIDANTS

### **Vous prenez soin des autres, nous prenons soin de vous !**

Vous aidez régulièrement votre enfant, votre conjoint(e) ou un parent fragilisé par le handicap, la maladie ou l'avancée en âge. Vous faites partie des 11 millions d'aidants en France. Nos aides individuelles et nos services dédiés ont été créés pour vous épauler.

#### ■ **Aide au répit**

Vous ou l'un de vos ayants droit êtes aidant d'un proche (parent, conjoint ou enfant à charge) : une prestation financière peut vous être versée pour bénéficier d'une solution de répit (accueil de nuit ou de jour du proche aidé, programme de relaxation en ligne...). Cette aide plafonnée à 600 € est renouvelable une fois par an et par famille.

#### ■ **Aide aux vacances**

Vous êtes aidant(e) de votre conjoint(e) ou de votre enfant atteint d'une affection de longue durée (ALD) : une participation financière peut vous être versée pour un séjour de vacances d'une durée de 7 jours minimum. Cette aide plafonnée à 500 € et réservée aux foyers non imposables, sera versée directement au tiers.

#### **LIGNE INFO AIDANTS :**

##### **Une écoute attentive et des conseils avisés**

Vous avez besoin de comprendre votre situation d'aidant(e) et son impact sur votre bien-être, mais aussi de trouver des solutions pour vous soulager au quotidien.

Nos experts de la Ligne Info Aidants vous répondent du lundi au vendredi. Ils vous conseillent sur vos droits, vous orientent vers les dispositifs en vigueur et vous informent sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Ainsi, bien conseillé(e) et suffisamment soutenu(e) vous avez la capacité de mieux accompagner votre proche et de mieux appréhender votre situation d'aidant.

**N'attendez pas pour agir** et contactez dès à présent nos experts au **09 86 98 88 80** (appel non surtaxé)







### ■ CESU aidant

Vous êtes aidant de votre conjoint(e)\*, votre enfant à charge, vos parents ou vos beaux-parents : vous pouvez bénéficier d'un chéquier CESU d'une valeur de 600 € pour financer des heures d'aide à domicile.

*\*mariage, pacs ou concubinage*

### ■ Aide à l'accompagnement d'un enfant hospitalisé

Votre enfant à charge est hospitalisé ou atteint d'une affection de longue durée (ALD) qui nécessite des soins ou des consultations médicales récurrentes : une participation financière peut vous être versée compte-tenu de la distance entre votre domicile et le lieu d'hospitalisation.

### ■ Aide à l'accompagnement d'un(e) conjoint(e) hospitalisé(e)

Votre conjoint(e) est hospitalisé(e) pour une durée supérieure à 7 jours ou atteint d'une affection de longue durée (ALD) : une participation financière peut vous être versée compte-tenu de la distance entre votre domicile et le lieu d'hospitalisation.

## ESSENTIEL- AUTONOMIE.COM :

### Toutes les informations utiles aux aidants

Notre portail

délivre

des conseils gratuits et des réponses personnalisées pour simplifier votre vie d'aidant.

En quelques clics vous identifiez vos droits et ceux de vos proches, les démarches administratives à entreprendre, mais aussi la façon d'aménager votre domicile ou de mieux concilier « situation d'aidant » et vie professionnelle.

Vous trouvez une mine d'informations sur les associations d'aidants, les services d'aide à domicile ou les établissements d'accueil, pour être épaulé(e) et ainsi réduire les impacts de votre situation sur votre bien-être et celui de vos proches.

**Vous accédez aux informations dont vous avez besoin comme vous le souhaitez !**



## FRAGILITES SOCIALES

Nous vous aidons à préserver  
**votre bien-être !**



**Nous pouvons tous être confrontés à des situations difficiles et parfois imprévues pour lesquelles vous pouvez aussi compter sur notre accompagnement.**

### ■ Aide d'urgence

Vous vivez un événement brutal ou soudain (perte d'emploi, séparation, veuvage...) qui peut vous mettre en situation de précarité et engendrer une rupture sociale, telle que l'expulsion de votre logement par exemple : une prestation financière d'urgence peut vous être versée afin de maintenir la stabilité de votre foyer.

### ■ Aide en cas de fragilités financières

Vous faites face à un événement qui engendre un déséquilibre budgétaire (dépenses imprévues, accident de la vie, accumulation de crédits...) : une aide peut vous être octroyée afin de vous aider à rétablir une situation financière saine. Nos services s'appuient sur l'expertise de l'Association CRESUS. Celle-ci est engagée dans la lutte contre le surendettement et habilitée à engager une médiation bancaire lorsque cela est nécessaire.

### ■ CESU décès

Vous faites face au décès d'un proche : vous pouvez bénéficier d'un chéquier CESU d'un montant de 300 € pour les foyers imposables ou de 450 € pour les foyers non imposables pour régler un prestataire de services en fonction des besoins de votre famille.

### ■ Aide au permis de conduire

Vos ayants droit sont en apprentissage ou en alternance : une prestation financière peut vous être attribuée pour leur inscription au permis de conduire, afin de garantir leur mobilité et favoriser leur insertion professionnelle. Cette prestation qui s'élève à 600 €, est versée directement à l'auto-école.



## LIGNE INFO DÉCÈS

### **Personne n'est préparé à la perte d'un proche.**

Et à la douleur s'ajoutent souvent de nombreuses démarches administratives. La Ligne Info Décès vous propose un accompagnement complet : une écoute, des conseils personnalisés et de nombreux services gratuits pour vous soulager et vous aider dans ces moments difficiles.

### **Pour en savoir plus,**

appelez le **09 79 99 03 75** (appel non surtaxé, service disponible 24h/24 et 7j/7)

## MEDOUCINE :

### **Des ateliers pour se ressourcer en ligne**

Ne laissez pas la fatigue, le stress ou encore l'insomnie envahir votre quotidien ou celui de vos proches. Bénéficiez des bienfaits des thérapies douces, complémentaires à la médecine traditionnelle pour prendre soin de vous et veiller à votre bien-être.

# NOUS

# CONTACTER

**Vous avez besoin d'être épaulé(e) ?** Nos conseillers en prestations sociales **vous répondent 5j/7**. En fonction de votre situation, ils identifient avec vous les services dédiés et les aides individuelles qui répondent à vos besoins.

**Contactez-les :**

**Par téléphone :**

## 3996

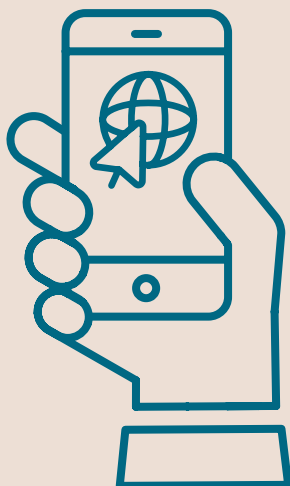
(service gratuit + prix d'un appel local)

**Hors métropole : 09 74 75 39 96**

(service gratuit + prix d'un appel local)

**Par internet :**

Connectez-vous à votre Espace Client





On aime  
vous voir  
sourire



[malakoffhumanis.com](http://malakoffhumanis.com)



MUTUELLE MALAKOFF HUMANIS, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 784 718 256 Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris - Mutuelle membre du groupe Malakoff Humanis • MALAKOFF HUMANIS PRÉVOYANCE, Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691 181 Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris • INSTITUTION NATIONALE DE PRÉVOYANCE DES REPRÉSENTANTS, Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 352 983 118 - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris • MALAKOFF HUMANIS NATIONALE, Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 339 358 681 - Siège social : 139/147 rue Paul Vaillant-Couturier, 92240 Malakoff.

